CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Convention entre les soussignés :

1. TRIHOM

 2 Rue Marcel DELEPINE
 ZA du Plateau Ouest
 76460 SAINT VALERY EN CAUX
 N° de SIRET : 37864904000102
 Représenté par: LARCHEVEQUE Nicolas , Responsable de l'Unité Locale d'une part et,

2. CLIENT

 LIP NUCLEAIRE - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - ITN
 Industrie Technique et Nucléaire
 69 rue Jean Zay
 69800 SAINT PRIEST
 Représenté pard'autre part,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Nature de la formation

L'organisme TRIHOM organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : « TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS »
- N° de session : S2644VB
- Dates : du 27/10/2026 au 27/10/2026
- Durée : 7:00 heures (le programme du stage est joint en annexe)
- Lieu : ZA du Plateau Ouest 2 Rue Marcel DELEPINE, 76460, SAINT VALERY EN CAUX
- Si un rattrapage est nécessaire après la formation, cette convention couvre sa réalisation aux dates définies et communiquées par TRIHOM.

Article 2 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais de la formation, soit un total général de : 184,00 € **HT** (TVA : 20%)

Article 3 : Personnes concernées

L'organisme TRIHOM accueillera la ou les personnes suivantes :

Monsieur	RAMEAREZ	Manuel

TRIHOM s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Article 4 : Modalités de règlement

Règlement à 30 jours date d'émission de facture sauf conditions négociées et validées par un accord cadre (Référence :).

Article 5 : Annulation et absence

Sauf accord ou convention commerciale (Référence:). Les Conditions Générales de Ventes de TRIHOM sont applicables pour toute absence et / ou annulation.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les cocontractants conviendront préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable, des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la présente convention.

Article 7 : Date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de la signature par l'entreprise et prendra fin à l'issue de la session.

Fait en double exemplaire à SAINT VALERY EN CAUX, Le 16/10/2026

Pour l'entreprise (Nom et qualité du signataire) :

Pour l'organisme :



Les modalités de déroulement et d'évaluation et de sanction de la formation dispensée sont détaillées dans la Fiche Produit annexée à la présente convention.

S163

TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS

Durée: 1.00 jour(s) / 7:00 heures

Public:

Toute personne amenée à travailler en hauteur et utilisant un harnais de sécurité, de façon occasionnelle ou régulière, pour effectuer des travaux.

Prérequis:

Etre apte médicalement aux travaux en hauteur.

Objectifs pédagogiques :

Citer les obligations légales et les responsabilités de chacun et adopter un comportement conforme aux exigences de sécurité.
Evaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.
Maîtriser les techniques d'utilisation du harnais et les conditions de déplacement en hauteur en toute sécurité.
Adopter un comportement adapté en cas d'accident ou d'incident avec un harnais.
Vérifier et entretenir son matériel.

Programme :

Législation en vigueur et responsabilité de chacun.
Risques liés aux travaux en hauteur et moyens de maîtrise associés : les protections collectives permanentes et temporaires, les protections individuelles : harnais de sécurité, point d'ancrage (Ligne de vie, anneau de sangle …), absorbeur d'énergie, système de maintien au travail.
Tirant d'air, Facteurs de chute, Force choc.
Analyse des risques des travaux en hauteur.
Techniques d'utilisation et port du harnais par essai de suspension et déplacements verticaux et horizontaux (dans l'hypothèse de la mise à disposition par le client d'une ligne de vie ou d'un échafaudage sans protection collective).
Conduite à tenir en cas d'accident avec un harnais de sécurité.
Vérification réglementaire et entretien du harnais.

Méthodes et supports :

Pédagogiques : Apports théoriques et mises en situation pratique.
Techniques : Salle de formation équipée. Espace dédié à la mise en pratique mis à disposition par le client ou Chantier Ecole possédant des points de fixation en hauteur permettant la réalisation des mises en situation avec le matériel suivant : harnais de sécurité, systèmes de liaison, points d'ancrage, casques de sécurité avec jugulaire, gants …
D'encadrement : Formateur expérimenté habilité par TRIHOM.

Modalité d'évaluation :

Evaluation : Test individuel écrit et test pratique.
Validation : Délivrance d'un certificat de réalisation avec avis favorable si réussite aux 2 tests.

S163 FP_4 (02/2024)

Siège Social
Espace Belliparc - Parc d'Activités du Véron Sud - Rue Yvette Cauchois - 37420 BEAUMONT EN VERON
SAS au capital de 52 566,75€ - RCS TOURS B 378 649 040 - APE 8559A - N° d'activité 24 37 01273 37